



## Section Belgique-Slovaquie



**18-20 mars 2013**

## Visite au Conseil National Slovaque

A l'initiative de Mme Cindy Franssen, sénatrice, une délégation fut constituée afin de rendre visite, du lundi 18 au mercredi 20 mars 2013, au Conseil National Slovaque.

### Délégation

- Cindy Franssen (CD&V), chef de la délégation,
- Danny Pieters (N-VA)
- Louis Siquet (PS)
- Fauzaya Talhaoui (sp.a)

M. Serge De Ryck accompagna la délégation en tant que secrétaire administratif. Sur place, les questions pratiques et les rencontres furent prises en charge par M. Walter Lion, l'ambassadeur belge en Slovaquie, et son assistante, Mme Christine Bollaers.

### Programme

Le programme comporta notamment :

- une visite à une filiale établie en Slovaquie de l'entreprise belge Bekaert,
- un briefing sur la situation politique et socioéconomique par l'ambassadeur belge,
- un déjeuner offert par le Groupe d'amitié slovaque pour le Benelux, et enfin :
- deux échanges de vues, a) un premier avec M. Rudolf Chmel, président de la commission des droits de l'homme et des minorités, et b) un second avec une délégation de la commission des relations extérieures, présidée par M. Frantisek Sebej.

## Visite à Bekaert (Sladkovicovo)

Bekaert, qui transforme des fils laminés industriels en fils d'acier amenusés utilisés à leur tour dans nombre d'autres produits – tels que par exemple les pneus de voiture, des matériaux de construction ou des câbles tranchants – emploie dans le monde environ 27000 personnes réparties dans 120 pays. En Slovaquie, l'entreprise dispose de deux sites, un flambant neuf à Sladkovicovo, dirigé par M. Marc Gombeer, et un autre – acquis moyennant une offre publique – à Hlohovec, dirigé par M. Olivier Cardon.

Les deux sites emploient au total environ 2000 travailleurs. Depuis 2001, Bekaert a investi en Slovaquie l'équivalent de 250 millions d'euros.

Bekaert fut fondée en 1880 et s'établit de par le monde, sauf en Afrique, le plus près possible de ses clients. La philosophie de l'entreprise peut se résumer en un mot : la croissance rentable mais durable. L'entreprise investit principalement dans la sécurité, l'innovation et la qualité. Un bon tiers des clients provient de l'industrie automobile, un quart est actif dans le secteur de la construction, mais Bekaert est pour plus d'un dixième de sa production également fournisseur du secteur énergétique.

La Slovaquie ne manque pas de personnel qualifié. Il existe toutefois une offre surabondante d'ingénieurs des universités environnantes. En revanche, il manque des programmeurs de machines et des experts financiers.

## Briefing par l'ambassadeur

M. Walter Lion, l'ambassadeur belge à Bratislava, explique quelles missions sont dévolues à un poste tel que celui de Bratislava, occupé en principe par une seule personne. Il y a environ deux cents Belges inscrits à l'ambassade, mais le nombre réel est compris entre cinq et six cents.

En matière de croissance, la Slovaquie occupe la deuxième place au sein de l'Union européenne.

La situation macroéconomique de base de la Slovaquie peut être taxée de saine, compte tenu de la crise actuelle de l'euro, la Slovaquie étant le seul pays du groupe de Visegrad (qui comprend également la Pologne, la Hongrie et la République tchèque) membre de la zone euro. Le secteur bancaire n'est pas confronté à des difficultés particulières et la dette publique dépasse de peu la limite des 50 % du produit intérieur brut.

Pour les entreprises, cela crée des opportunités. Ainsi, dans le prolongement de deux vagues de privatisation, des entreprises belges ont investi en Slovaquie : outre Bekaert, il convient de mentionner également Carmeuse, laquelle exploite des mines de calcaire, suivie par un certain nombre de PME s'occupant principalement de la sous-traitance dans le secteur automobile, secteur dans lequel la Slovaquie a pour ainsi dire supplanté la Belgique.

Au plan socioéconomique, le taux de chômage – surtout élevé chez les jeunes – est de 14 %. A l'est du pays, ce taux prend des proportions encore plus alarmantes. En dépit de sa position centrale, la Slovaquie ne compte pas beaucoup de travailleurs transfrontaliers, pas même vers l'Autriche et l'Allemagne, dont l'accès aux marchés du travail a pourtant été libéralisé en mai 2012. La Slovaquie a un passé industriel, entre autres dans l'industrie de l'armement. Son secteur agricole est cependant délaissé. C'est dû en partie à la structure des kolkhozes datant de l'époque communiste mais aussi au fait qu'une grande partie des terres fertiles n'est pas cultivée. En outre, les produits locaux sont souvent plus onéreux que les produits agricoles et horticoles importés.

La délocalisation d'entreprises de transport qui emploient des chauffeurs slovaques à des conditions de travail moins favorables pour des trajets situés à l'intérieur d'un autre pays membre de l'Union européenne est surveillée de près par l'inspection sociale et par les syndicats belges. En Roumanie et en Bulgarie, l'on constate toutefois des abus encore plus criants.

La balance commerciale avec la Slovaquie est plus ou moins en équilibre et se situe juste en dessous d'un milliard d'euros.

Les relations avec les Communautés et les Régions de notre pays sont limitées et généralement peu opérationnelles.

Sur le plan culturel, l'échange d'artistes, traditionnellement une façon pour une communauté de se profiler sur la scène internationale, pourrait être améliorée.

Sur le plan politique, il ne faut pas oublier que le gouvernement précédent est tombé sur la question de l'aide à la Grèce. En moyenne, cette aide dépassait un revenu mensuel slovaque moyen, ce qui explique le peu d'enthousiasme de l'opinion publique.

Le gouvernement mis en place l'année passée est dirigé par Robert Fico, leader du parti socialiste SMER. Lors des élections de 2012, ce parti obtint la majorité absolue au Conseil National Slovaque composé de 150 membres. La politique du gouvernement est clairement pro-européenne. La première présidence européenne de la Slovaquie aura lieu en 2016 et est d'ores et déjà activement préparée. Deux formations démocrates-chrétiennes (la SDKU, dirigée par un ancien premier ministre, et le KDH, dirigé par un ancien commissaire européen), un parti libéral et un parti modéré de la minorité hongroise (Most-Hid) sont également représentés au Conseil National Slovaque. Il n'y a pas de formation écologiste active dans le spectre politique, ce qui a une incidence concrète sur le retard en investissements environnementaux, lesquels sont d'autant plus importants que la Slovaquie est, en matière énergétique, très dépendante du pétrole et du gaz russes ainsi que de centrales nucléaires.

Enfin, il y a lieu d'observer qu'environ un dixième de la population, dont la plus grande partie est établie dans l'est du pays, est Rom. Les Roms ont mauvaise réputation mais grâce à l'Europe, des projets dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du logement sont mis sur pied. Leur réussite dépend cependant aussi de la participation des populations concernées elles-mêmes. La Slovaquie ne constitue pas une société multiculturelle, ce qui se traduit notamment par une attitude peu tolérante en matière d'orientation sexuelle mais aussi un manque de sensibilité aux questions d'égalité des sexes. Même le contrat de cohabitation, tant au sein du gouvernement que de l'opposition, est tabou.

## Déjeuner avec le Groupe d'amitié pour le Benelux



*De gauche à droite: M. Walter Lion, la sénatrice Cindy Franssen, le sénateur Louis Siquet, M. Julius Brocka (du KDH, de tendance démocrate-chrétienne), la sénatrice Fauzaya Talhaoui, M. Juraj Droba (du SaS libéral, président du Groupe d'amitié pour le Benelux, à l'époque l'un des premiers bénéficiaires d'une bourse Tempus qui lui permit de suivre des cours à l'université de Gand pendant un an, au début des années 90), le sénateur Danny Pieters. Hors cadre: M. Ladislav Kamenciky (du parti gouvernemental SMER) et M. Martin Poliacik (du SaS libéral)*

## Rencontre avec M. Rudolf Chmel, président de la commission des droits de l'homme et des minorités

M. Rudolf Chmel, né en 1939, a occupé de nombreux postes.

De 1982 à 1989, il fut secrétaire de l'Association tchécoslovaque des écrivains. De 1990 à 1992, il représenta l'Etat fédéral tchèque et slovaque en Hongrie. De 2002 à 2006 il fut ministre de la Culture. De 2010 jusqu'aux dernières élections, il fut vice-premier ministre en charge des droits de l'homme et des minorités. Actuellement, il est vice-président de Most-Hid, le parti de la minorité hongroise.



M. Chmel explique que l'accent de la commission est davantage mis sur les droits de l'homme que sur les minorités. En Belgique, les minorités sont structurées en communautés. Des lois existent sur l'emploi du hongrois et du slovaque dans les communes dont au moins un cinquième des ressortissants est hongrois et dans l'enseignement organisé par ces communes. Pour les personnes LGBT, âgées ou handicapées, il n'y a pas de législation spécifique. Référence est faite au principe général de non-discrimination. Les droits des personnes LGBT ne sont pas pris en compte, ni par les conservateurs, ni par les sociaux-démocrates. Ils sont seulement mis sur la table par une minorité du parti libéral. Le gouvernement actuel a cru devoir supprimer le poste de vice-premier ministre en charge des droits de l'homme et des minorités, arguant du fait qu'il ne se posait plus de problèmes dans ce domaine.

Les deux minorités les plus importantes sont les Hongrois – qui représentent environ 10 % de la population slovaque et qui sont restés pour des raisons historiques, après la chute de l'empire austro-hongrois, lorsque les frontières étaient encore floues, dans la région faisant partie aujourd'hui du territoire slovaque – et les Roms, qui représentent un bon 8 % de la population et sont établis surtout dans l'est du pays. Les Roms eux-mêmes prétendent n'être que quatre-vingts à nonante mille parce qu'ils ne se considèrent pas toujours eux-mêmes comme Roms. Leur nombre réel se situe entre quatre cent mille et un demi-million.

A la suite de l'octroi de la nationalité hongroise aux Hongrois hors de Hongrie, ce qui donnerait à ces derniers la possibilité d'être élus au parlement hongrois, les relations avec la Hongrie sont au point mort. Le gouvernement slovaque rejette la double nationalité obtenue de la sorte parce qu'elle peut perturber sérieusement les relations entre deux Etats limitrophes.

Toutes les tentatives de mieux intégrer les Roms, qui vivent souvent dans des conditions indignes et qui affichent par-dessus le marché souvent un taux de natalité supérieur, ont jusqu'à présent échoué. Au Royaume-Uni, en France et en Belgique, ils sont mieux accueillis qu'en Slovaquie. C'est sans doute dû également au fait que ce sont les individus les plus dynamiques qui se rendent à l'étranger. A leur retour, ils sont souvent mieux lotis que ceux qui n'ont jamais fait le saut.

Des organisations non gouvernementales et la Commission européenne sont les seules instances qui échafaudent des projets, au succès incertain. Le Conseil National Slovaque a même nommé un plénipotentiaire mais à ce jour peu a été entrepris.

## Echange de vues avec les membres de la commission des relations extérieures, présidée par M. Frantisek Sebej

Le sénateur Louis Siquet explique la différence entre un accord de coopération tel qu'il existe entre des Etats comme le Benelux ou Visegrad, d'une part, et les eurégions transfrontalières bien plus nombreuses, d'autre part.

Il s'étend sur la composition et le fonctionnement du parlement du Benelux. Afin de réaliser des interventions policières ou des services d'urgence de part et d'autre des frontières, le Benelux a joué un rôle important.



Le sénateur Pieters souligne l'importance de pouvoir disposer d'un secrétariat permanent ainsi que d'une représentation qui comprend tant la majorité gouvernementale que l'opposition. La coopération n'atteint pas toujours le même niveau mais elle a le mérite d'exister. Surtout dans un contexte international, des organismes comme le Benelux ou Visegrad peuvent jouer un rôle clé dans la constitution d'alliances stratégiques.

La sénatrice Tahlaoui relève aussi les différences, par exemple entre les Pays-Bas et la Belgique en matière de politique de répression des drogues. Dans bien des cas, le rôle de coordination revient à l'Union européenne.

M. l'ambassadeur Lion rappelle que le Benelux a été à la base des Communautés européennes. Hollandais et Belges disposent d'une force navale commune. En matière énergétique également, un marché commun d'approvisionnement d'électricité a été créé avec la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Un projet similaire est lancé pour l'approvisionnement en gaz, les Pays-Bas disposant de réserves de gaz, la Belgique, quant elle, de gazoducs. Il y a trois ans, le Traité du Benelux a été réécrit afin de rendre possibles des plans d'action s'étalant sur une voire deux années.

Le président Frantisek Sebej souligne les différences avec le groupe de Visegrad. Il existe uniquement des commissions communes et un organisme de financement, principalement dans les domaines de l'éducation et de la culture. Du reste, le groupe de Visegrad a été créé pour faciliter l'adhésion de ses membres à l'Otan et à l'Union européenne. Dès que ce but a été atteint, l'importance du groupe de Visegrad a été fortement réduite. Les relations avec la Hongrie demeurent tendues à cause de la question de la double nationalité. Celle-ci ne devrait pas poser de problème pour les Slovaques qui désirent, par exemple, acquérir la nationalité américaine ou celle d'un autre pays d'outre-mer. En revanche, quand il s'agit d'un Etat limitrophe, il y a un problème. Le président gage que la coopération avec les pays voisins n'atteindra jamais le même niveau que celle qui est de mise entre les pays du Benelux. Il n'en demeure pas moins qu'en représentant au sein de l'Union européenne soixante millions d'habitants, le groupe de Visegrad a plus de poids que les pays individuels qui le composent pris séparément.

L'échange de vues se focalise ensuite sur les différences des systèmes électoraux respectifs. La Belgique a un système bicaméral proportionnel, étant entendu que le Sénat est sur le point d'être réformé de manière à ne plus avoir voix au chapitre que dans les matières constitutionnelles et pour amender les lois spéciales. La Slovaquie a un système monocaméral proportionnel, alors que le président, est, lui, élu par scrutin majoritaire. Un veto présidentiel peut être neutralisé par une simple majorité au Conseil National. Il n'y qu'une seule circonscription électorale : le territoire slovaque tout entier.

Enfin, la crise de l'euro est abordée. De part et d'autre, les conditions et les réformes nécessaires pour garantir la pérennité de l'euro sont évoquées. Dans le débat sur la crise qui règne au sein de l'Union européenne, la sénatrice Franssen plaide pour une politique sociale plus forte. La question est toutefois de savoir si la méthode de coordination ouverte est en l'occurrence la plus appropriée.